

DARFOUR (SOUDAN)

Personne auprès de qui porter plainte

CAS D'APPEL

Témoignage de X, dont le frère a été exécuté au Darfour de manière extrajudiciaire par les forces armées

« Mon frère était commerçant à Saraf Omra, au Darfour occidental, et avait un poids lourd. Le 14 juin 2003, à 8 heures du matin, il a été arrêté à une station de poids lourds par les forces armées qui l'ont accusé de soutenir l'opposition et de transporter des marchandises destinées aux rebelles. Ils ont appelé des Janjawid et d'autres soldats pour décharger le camion, puis ont volé à mon frère 350 millions de livres [soudanaises].

« Ils lui ont ensuite bandé les yeux, ainsi qu'à son assistant et au chauffeur, et les ont emmenés à Sania Dari, un camp des Janjawid situé à 30 kilomètres au sud-ouest de Saraf Omra. Ils les ont totalement déshabillés et leur ont attaché les bras et les jambes. Mon frère et ses compagnons ont été conduits dans la vallée où il fait très chaud, où ils ont creusé un trou dans lequel a dû descendre mon frère. Là, les hommes l'ont tabassé en criant "tu es un rebelle". Son chauffeur et son assistant avaient eux aussi les membres attachés et étaient avec lui dans le trou. Les hommes ont jeté du sable chaud sur le ventre de mon frère et l'ont brûlé avec les braises d'un feu. C'est ainsi qu'il est mort.

« Des gens m'ont appelé pour me raconter ce qui était arrivé. Ils m'ont dit que mon frère avait été enterré au milieu de la vallée où il y a de l'eau. Les forces armées ont emmené son camion à El Geneina et l'utilisent encore aujourd'hui pour aller de leur camp à celui des Janjawid.

« J'ai donc pris la route vers Saraf Omra pour me rendre sur la tombe de mon frère. J'avais emporté du sucre et du thé pour les vendre en route, mais les Janjawid ont arrêté ma voiture et m'ont pris ces marchandises. Sur la route de Saraf Omra, les forces armées m'empêchaient de me rendre sur la tombe. J'ai dû me cacher pour ne pas être arrêté. Au bout de sept jours, je me suis procuré un âne et j'ai rejoint Zalingei, puis Nyala et Kebkabiya, qui est proche de Saraf Omra. J'ai signalé le meurtre de mon frère à la police, mais ils m'ont dit d'aller voir les forces armées. Je me suis alors rendu à la Sécurité où l'on m'a à nouveau dit de signaler les faits aux forces armées. À chaque fois, à la police comme à la Sécurité, j'ai dû donner de l'argent ; cela m'a coûté 35 millions [de livres soudanaises] en tout. Ensuite, quelqu'un a dû contacter un membre de l'armée à Saraf Omra et, le 20 août 2003, j'ai été arrêté. Les forces armées m'ont emmené dans un camp militaire près de Kebkabiya ; là, j'ai été passé à tabac, on

m'a ligoté les chevilles et les bras et j'ai été suspendu à un arbre du matin au soir. Ils m'ont dit : "Vous soutenez l'opposition armée, toi et ton frère. Où avez-vous trouvé le camion et les marchandises ?". J'ai été maintenu en détention pendant douze jours, passé à tabac cinq fois par jour, avant la prière, après le lever du soleil, la nuit... J'ai été libéré grâce à l'un de mes frères, qui a donné sept millions de livres à un homme des services de renseignement de l'armée.

« Après ma libération, je me suis rendu à el Fasher pour rencontrer le wali (gouverneur de l'État), Yusuf Kibir. Celui-ci m'a affirmé : "Nous rendrons justice à chaque homme" et il a écrit une lettre à un ministre du Darfour septentrional. Le ministre m'a conduit auprès du commandant des forces armées à el Fasher, qui lui-même m'a orienté vers le général de division. Ce dernier m'a déclaré : "Nous n'avons pas de véhicules, nous ne pouvons pas aller à Saraf Omra. Ce bureau s'occupe uniquement des simples gradés ; pour votre affaire, vous devez vous adresser à un haut gradé."

« Jusqu'ici, je ne suis parvenu à rien, pas même à dénoncer les faits. Mon frère avait huit enfants, aujourd'hui c'est moi qui m'occupe d'eux. Je ne me sens pas en sécurité, je risque toujours d'être tué. C'est très difficile pour moi car le gouvernement ne me fournit aucune protection. Même si vous signalez les faits à la police, après on vient vous arrêter. »

Depuis février 2003, des dizaines de milliers de personnes ont été tuées et des milliers violées au Darfour, dans l'Ouest du Soudan, lors d'attaques imputables au gouvernement soudanais et aux milices nomades alliées aux autorités, qui sont connues sous le nom de *Janjawid*. Un million et demi de personnes ont dû fuir leur habitation et vivent dans des camps précaires aux alentours des villes du Darfour. Les attaques contre les civils se poursuivent.

Les habitants du Darfour aspirent ardemment à obtenir justice ...

... Mais les victimes de violations des droits humains n'ont que peu, voire pas du tout, de possibilités de faire appel à la justice. Certaines sont même punies pour avoir essayé d'obtenir justice. Les victimes ne connaissent pas de répit tandis que les responsables présumés demeurent impunis. Il n'y a plus d'état de droit au Darfour.

AIDEZ LES VICTIMES DU DARFOUR À OBTENIR JUSTICE !

Écrivez au gouvernement soudanais pour lui faire part des points suivants :

- tous les individus sont égaux devant la loi et doivent bénéficier sans aucune discrimination d'une protection égale de la loi ;
- les allégations ou plaintes concernant de graves atteintes aux droits humains doivent faire l'objet dans les meilleurs délais d'une enquête menée par une instance n'ayant aucun lien avec les auteurs présumés de ces violences ;
- les personnes ayant tué illégalement ou ordonné ou commis des actes de torture doivent être déférées à la justice et jugées dans le respect des normes internationales d'équité ;
- les victimes doivent pouvoir bénéficier de réparations, sous forme notamment d'indemnisation et de restitution ;
- les victimes d'actes de torture doivent être indemnisées et bénéficier de soins médicaux et d'une réadaptation.

Coordonnées des personnes à qui envoyer vos lettres :

- Premier Vice-président :
Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-President
People's Palace
PO Box 281, Khartoum, Soudan
Fax : + 249 183 771025/779977
Formule d'appel : *Dear First Vice-President / Monsieur le Vice-Président,*
- Ministre de la Justice :
Mr Ali Mohamed Osman Yassin
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice, Khartoum, Soudan
Fax : + 249 183 770883
Formule d'appel : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*
- Ministre des Affaires étrangères :
Mr Mustafa Osman Ismail
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 873
Khartoum, Soudan
Fax : + 249 183 779383
Formule d'appel : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

- Conseil consultatif pour les droits humains :
Dr Abdel Moneim Taha
Advisory Council for Human Rights
PO Box 302, Khartoum, Soudan
Fax : + 249 183 779173/770883
Formule d'appel : *Dear Sir / Monsieur,*
- Président du Comité des plaintes :
El Tayeb Harun Ali
Head of Complaints Committee
Advisory Council for Human Rights
PO Box 302, Khartoum, Soudan
Fax : + 249 183 781343
Formule d'appel : *Dear Sir / Monsieur,*

Soulevez également les préoccupations d'Amnesty International auprès de votre propre gouvernement.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la justice et la situation des droits humains au Darfour sur le site d'Amnesty International, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/pages/sdn-index-fra>

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Sudan, Darfur: No one to complain to.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - décembre 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :

